

Police de Bruxelles: les Verts veulent l'enregistrement des contrôles d'identité

Le Soir – Patrice Leprince - 21/10/2020

Extraits

Article complet pour les abonnés

<https://plus.lesoir.be/333053/article/2020-10-21/police-de-bruxelles-les-verts-veulent-lenregistrement-des-controles-didentite>

Une motion portée par Ecolo et Groen sera introduite dans les six conseils de police bruxellois. A charge pour les académiques d'analyser les statistiques pour, le cas échéant, permettre de lutter contre le profilage ethnique.

Transparence. Tel est le mot d'ordre de cette motion que s'apprêtent à déposer les représentants Ecolo et Groen au sein des six conseils de police que compte la capitale. Transparence pour tendre à la sérénité tant pour les policiers qui réclament plus de respect de la part de la population que pour de nombreux jeunes qui s'estiment aujourd'hui victimes de contrôles à gogo parfois liés à leur âge ou même à leur seule couleur de peau.

Aux manettes, les députés Juan Benjumea-Moreno (Groen) et Hicham Talhi (Ecolo). « Notre souhait d'imposer l'enregistrement des contrôles d'identité fait suite aux déclarations des policiers qui disent ne pas faire de profilage ethnique et d'une partie des jeunes qui se sentent stigmatisés et très souvent contrôlés de manière répétitive sans aucune suite possible », entame Hicham Talhi qui met aussi en avant le décès de Mehdi, 17 ans en août 2019 et Adil, 19 ans en avril dernier. « Décès qui font suite à une fuite pour éviter un contrôle d'identité ».

Un système éprouvé ailleurs

Des éléments qui posent question et face auxquels d'autres villes ont déjà réagi. « C'est le cas par exemple en Ecosse, à Madrid ou à Malines où il y a une obligation de justifier les contrôles. Et on s'est rendu compte que le système fonctionne, le simple fait de devoir encoder un contrôle faisant réfléchir les agents à deux fois. Les résultats sont très bons, le nombre de contrôles diminuant alors que les arrestations augmentent puisque les contrôles sont plus ciblés ».

De quoi permettre aussi de disposer de statistiques. Pas question pour autant de fournir un récépissé à chaque personne sommée de présenter sa carte d'identité. Concrètement, comment cela fonctionnerait-il ? « Il s'agit d'un système très simple qui peut être mis en œuvre dès demain sans impact financier ». Les policiers utiliseraient leur appareil électronique portable connecté à l'ISPL (Integrated system for the local police). « Ils pourraient immédiatement encoder chaque contrôle, histoire de garder une trace. Cela permettrait d'avoir des données objectives : quelqu'un qui se fait contrôler dix fois sans infractions à la clé pourrait se rendre au commissariat pour accéder à la base de données pour savoir combien de fois il s'est fait contrôler, par qui et pour quel motif. Ce qui pourrait, le cas échéant, démontrer qu'il y aurait un souci dans la manière dont les contrôles sont menés sur le territoire bruxellois ».

Pas d'« ethnicisation » des données

Cette base de données contiendrait le nom, le prénom et l'âge de la personne contrôlée. Sans plus. « Il n'est pas question d'ethniciser les contrôles en disant "on a contrôlé un noir ou un Marocain", ce n'est pas le débat. Nous souhaitons, dans le cadre de cette motion, que ces données puissent être étudiées par des universitaires qui, eux, pourront mener une étude sur la manière dont les contrôles sont effectués à Bruxelles pour améliorer le processus. Aujourd'hui, il ne reste aucune trace d'un contrôle et on ne peut donc rien prouver ».

De quoi cabrer les policiers ? Pas forcément estime notre interlocuteur. « Du côté de la police, certains estiment déjà qu'il faut que les contrôles puissent être répertoriés, on sent que les choses bougent. Longtemps beaucoup ont estimé que cette méthode prendrait trop de temps et rajouterait de la lourdeur administrative mais le discours évolue et on sent qu'il y a une ouverture, il faut des chiffres pour pouvoir objectiver les choses sachant qu'aujourd'hui, ces contrôles d'identité sont souvent à la base d'autres problèmes. Nous souhaitons qu'ils se passent de la manière la plus apaisée possible dans l'intérêt des policiers et des citoyens ». Au plus vite, au mieux. « Il faut que les choses avancent, le contexte lié au corona a accentué la tension entre les jeunes et les policiers qui doivent faire respecter des mesures parfois très contraignantes. On sent qu'à un moment ou l'autre, cela pourrait basculer ».

Des contrôles de police discriminatoires? Un profilage ethnique difficilement objectivable

Le Soir – Lorraine Kihl - 15/06/2020

Dans son enquête sur les afrodescendants, la Fondation Roi Baudouin relève

que 80 % des 800 sondés affirment avoir été victimes d'une discrimination fondée sur leur couleur de peau ou leur origine. Si la majorité des signalements pointent l'école, 14 % des expériences de racisme évoquées étaient liées à la police.

La question du profilage ethnique – le fait de mener un contrôle policier fondé sur le seul critère des origines ou religion supposées de la personne –, officiellement interdit, a été longuement interrogée dans un rapport d'Amnesty international Belgique en 2018, donnant suite à un travail parlementaire.

La pratique est aussi dans le viseur d'Unia. Entre 2016 et 2018, le Centre pour l'égalité des chances a reçu 70 dossiers liés au profilage ethnique (17 % des dossiers liés aux forces de police). Premier constat : le manque de données. Faute de recensement « ethnique » (c'est interdit par la loi), les recherches en matière de discrimination ou biais racistes ne se fondent que sur des travaux « qualitatifs », en l'occurrence, des témoignages.

Un manque d'encadrement

Pour son travail, Amnesty a interrogé 48 membres des forces de l'ordre appartenant à neuf zones de police locale. Contrairement au discours officiel – on mène un profilage racial sur base de signalements spécifiques mais pas de profilage ethnique arbitraire –, la moitié des fonctionnaires interrogés ont reconnu l'existence du problème, vingt condamnant la pratique. L'ONG souligne le manque d'encadrement : « Les responsables de police laissent les fonctionnaires de police sans supervision, orientation, formation ou outils pour prévenir le profilage ethnique. »

Du côté de la police, on dément « dans toutes les langues » l'existence d'un problème structurel. « On peut admettre qu'il existe des dysfonctionnements individuels, sachant que le corps de police compte quelque 45.000 personnes », soulignait le président de la Commission permanente de la police locale, Nicholas Paelinck, au cours d'auditions parlementaires. « Il va sans dire que le thème doit retenir l'attention dans la formation et la fonction de direction. »

C'est que ces contrôles abusifs – jugés par ailleurs inefficaces par différentes études menées au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Suède et aux Pays-Bas – ne sont pas sans incidence, juge Unia : renforcement des stéréotypes liants criminalité et ethnicité, perte de confiance dans l'institution et isolement.